

### Victoire du Parti libéral aux élections partielles

Les élections partielles qui se sont tenues, le 24 mai, au Québec et dans l'Île-du-Prince-Édouard ont donné la victoire au Parti libéral dans cinq comtés. Seul le comté de Témiscamingue (Québec) est resté aux mains des créditistes, alors que M. Gilles Caouette, fils de M. Réal Caouette (décédé en décembre dernier après avoir été député de ce comté durant 14 ans) l'a emporté sur son adversaire libéral, M. Gaston Pratte.

Dans le comté de Langelier (Québec), le maire de la ville de Québec, M. Gilles Lamontagne (lib.), a remporté la victoire sur son adversaire conservateur M. Maurice Hamel.

Dans le comté de Louis-Hébert (Québec), c'est le candidat libéral M. Denis Dawson qui a défait le candidat conservateur M. Jean Lavoie.

Dans le comté de Terrebonne (Québec) M. R. Comtois (lib.) a défait M. Roger Delorme (P.c.).

Enfin, dans le comté de Verdun (Québec), c'est M. R. Savard (lib.) qui l'a remporté sur son adversaire du Nouveau Parti démocratique, M. P. Edmonston.

Dans l'Île-du-Prince-Édouard, le candidat libéral Donald Wood (comté de Malpègue) a mis fin à 25 années de l'emprise conservatrice en remportant la victoire sur son adversaire M. Ian Maoquerri.

La répartition des 264 sièges de la Chambre des communes est maintenant la suivante: libéraux, 141; conservateurs, 95; néo-démocrates, 16; créditistes, 11; et un indépendant. Sur les 74 circonscriptions du Québec, 59 sont représentées par les libéraux, 11 par les créditistes et quatre par les conservateurs.

### Accord Canada-Finlande sur les transports aériens

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé que le Canada et la Finlande ont conclu un accord sur les transports aériens. Le texte a été signé à Ottawa par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, et par l'ambassadeur de la Finlande au Canada, M. Miilo Juhani Pusa.

Les routes prévues dans cet accord sont conformes à la troisième et

quatrième liberté de l'air, et accordent des droits de transit à un point (en Europe) situé entre les deux pays, de même qu'à Montréal et Helsinki jusqu'à un point situé au-delà de leur territoire. A cette fin, la Finlande a choisi New York, et desservira Montréal deux fois par semaine, à partir de cette route. En retour, Air Canada jouira de droits similaires via l'Europe à destination d'Helsinki, et au-delà de cette ville jusqu'à un point déterminé par les autorités canadiennes.

L'accord aura une durée de quatre ans et pourra être renouvelé par la suite. Pendant la durée initiale, seule la société *Finnair* exploitera le service aérien. L'on notera, par ailleurs, qu'un accord commercial satisfaisant a été conclu par les deux compagnies aériennes.

### La délégation canadienne à la Conférence sur le droit de la mer

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, dirige, avec l'aide de M. Ronald Basford, ministre de la Justice et procureur général du Canada, et de M. Roméo LeBlanc, ministre des Pêches et de l'Environnement, la délégation du Canada à la sixième session de la

Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui s'est ouverte à New York le 23 mai. M. J. Alan Beesley, sous-secrétaire d'État adjoint et conseiller juridique au ministère des Affaires extérieures, est le chef adjoint de la délégation.

Cette session marquera une étape cruciale des longues et difficiles négociations sur le droit de la mer. Bien que la dernière session ait abouti à une impasse sur la question des droits d'exploration et d'exploitation des grands fonds marins s'étendant au-delà des juridictions nationales, elle a permis des progrès importants sur la plupart des autres questions clés, notamment l'accord général sur l'application du principe du patrimoine commun de l'humanité aux ressources des grands fonds marins, la mer territoriale de 12 milles et le concept de la zone économique de 200 milles, y compris les droits souverains de l'État côtier sur les ressources biologiques et non biologiques, et l'exercice de sa juridiction en vue de prévenir et combattre la pollution marine. A l'instar de nombreux autres pays, le Canada a étendu à 200 milles sa zone de pêche en se fondant sur le consensus qui s'est dégagé au sein de la conférence sur la zone économique de 200 milles.



Récemment, M. Jean Marc Léger (à gauche), secrétaire général de l'AUPELF (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française) et M. Dankoulodo Dan Dicko, secrétaire général de l'ACCT (Agence de coopération culturelle et technique), ont signé, au nom de leur organisme respectif, un accord de coopération et d'action commune dans leurs domaines d'activités.